



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée  
28 octobre 2011  
Français  
Original: anglais

## Quatrième session

Marrakech, 24-28 octobre 2011

### Projet de rapport

*Rapporteur:* Matti Joutsen (Finlande)

#### Additif

## VII. Autres questions

### Manifestations spéciales

1. Plusieurs manifestations spéciales, présentées ci-dessous, ont été organisées en marge de la quatrième session de la Conférence.

#### 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur le dixième principe du Pacte mondial contre la corruption

2. Pendant la Conférence, le Pacte mondial a convoqué la 9<sup>e</sup> réunion de son groupe de travail sur le dixième principe du Pacte mondial contre la corruption. Rassemblant plus de 50 participants, cette réunion de deux jours était axée sur les différents problèmes rencontrés par les entreprises et d'autres parties prenantes dans la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment l'évaluation des risques, les approches sectorielles, le dialogue public-privé sur la lutte contre la corruption et l'intégration de questions relatives à la lutte contre la corruption dans la stratégie plus large de développement durable des entreprises. Les participants ont également étudié les moyens de faire de ces questions un élément central des débats sur le développement durable lors du Forum sur le développement durable des entreprises Rio+20 qui devait être organisé au titre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue à Rio de Janeiro en 2012. Les progrès réalisés dans le cadre d'autres initiatives mondiales menées notamment par le groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'UNODC, ont par ailleurs été présentés à la réunion.



**Présentation du Partenariat pour une gouvernance transparente (Open Government Partnership): catalyseur de la transparence et de la participation**

3. Le 25 octobre 2011, les représentants du Partenariat pour une gouvernance transparente ont organisé une table ronde pour rendre compte du lancement officiel du Partenariat en septembre 2011, décrire ses objectifs et priorités et encourager d'autres pays à devenir membres. Le Partenariat vise à obtenir l'engagement concret des pays en vue de promouvoir la transparence, d'habiliter les citoyens, de lutter contre la corruption et de mobiliser le pouvoir des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Supervisé par un comité directeur multipartite international composé de représentants des États et de représentants éminents de la société civile, il tiendra sa prochaine réunion mondiale au Brésil en avril 2012.

**Lancement de l'étude de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'évaluation des flux financiers illicites résultant du trafic de drogues et des autres formes de criminalité transnationale organisée**

4. L'étude de l'UNODC intitulée "Estimating Illicit Financial Flows Resulting from Drug Trafficking and Other Transnational Organized Crimes" a été officiellement présentée par le Directeur exécutif de l'UNODC le 25 octobre lors d'une manifestation parallèle à laquelle ont participé, notamment, le Vice-Ministre du développement international du Ministère norvégien des affaires étrangères et le Ministre délégué égyptien à la justice pour les relations internationales. Un représentant de l'UNODC a donné aux participants un aperçu détaillé du contenu et des méthodes utilisées. Il a souligné les conséquences socioéconomiques négatives liées aux flux financiers illicites, notamment pour les pays en développement, et l'importance des instruments juridiques disponibles au niveau international, dont la Convention des Nations Unies contre la corruption.

**Forum de haut niveau sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et la concurrence mondiale**

5. Le 25 octobre, plus de 100 représentants d'entreprises et de gouvernements ont assisté au Forum de haut niveau sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et la concurrence mondiale, qui a été ouvert par le Directeur exécutif de l'UNODC et lors duquel le Secrétaire général adjoint de l'OCDE a pris la parole. Des représentants des gouvernements brésilien, égyptien, et mexicain ont fait état des mesures prises pour renforcer les procédures de passation des marchés publics et les procédures réglementaires, en vue d'encourager la libre concurrence. Des représentants de trois entreprises connues ont décrit leurs programmes visant à mettre en place de solides cultures du respect des règles de la concurrence au sein des entreprises. Parmi les exemples de coopération fructueuse entre les gouvernements et le secteur privé, on a cité les programmes d'action collective menés dans le secteur du bâtiment et des industries extractives, ainsi que dans le cadre des travaux entrepris en Mongolie au titre de l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial. Les participants sont convenus que la Convention des Nations Unies était l'instrument clef pour créer des conditions de concurrence égales au niveau mondial et que les entreprises multinationales et les gouvernements devraient agir à cette fin. L'UNODC, en coopération avec le Pacte mondial, la Chambre de commerce internationale, Transparency International et l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial,

faciliterait un processus de consultation continu entre chefs d'entreprise et dirigeants politiques.

**Manifestation parallèle organisée par l'Académie internationale de lutte contre la corruption: formation et assistance technique en matière de lutte contre la corruption: mission impossible?**

6. Le 25 octobre, l'Académie internationale de lutte contre la corruption a présenté deux de ses initiatives de formation: le cours international d'été sur la lutte contre la corruption et le master en lutte contre la corruption, programme d'études universitaires qui débutera en 2012. Ces présentations ont été complétées par une table ronde de haut niveau sur la formation et l'assistance technique en matière de lutte contre la corruption, qui a réuni des orateurs de l'UNODC et du Gouvernement marocain, ainsi que plus de 200 participants.

**Consultation sur la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit**

7. Le 25 octobre, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement a présenté sa nouvelle stratégie de lutte contre la corruption reposant sur 10 principes de base énoncés dans une simple "formule anticorruption". Cette dernière prévoyait trois niveaux d'appui aux initiatives de lutte contre la corruption (appui aux activités menées par des pays partenaires, application des accords internationaux; et gestion des risques dans le traitement des fonds d'aide), ainsi que trois parties prenantes principales (secteur public, secteur privé et société civile). Des participants de 35 pays ont eu la possibilité de faire part de leurs avis et observations sur cette stratégie, à la fois lors d'une table ronde et par le biais des réponses des groupes de travail régionaux à un bref questionnaire sur la stratégie.

**Meilleures pratiques aux fins de l'application et du suivi de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

8. Du 25 au 27 octobre, la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption a organisé une manifestation spéciale pour examiner les meilleures pratiques aux fins de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les participants ont discuté du rôle joué par la société civile dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application et des activités en cours visant à lutter contre la corruption. Les tables rondes ont porté sur le droit d'accéder à l'information publique à travers des mécanismes législatifs nationaux, la protection des témoins et des personnes qui communiquaient des informations dans le contexte des articles 32 et 33 de la Convention et les meilleures pratiques dans le domaine du recouvrement d'avoirs et de la lutte contre le blanchiment d'argent. Des parlementaires ainsi que des représentants du PNUD et de l'Initiative StAR ont exprimé leur point de vue à ce sujet.

**Initiative relative aux points de contact: le réseau mondial des praticiens du recouvrement d'avoirs**

9. Le 26 octobre 2011, l'Initiative StAR et INTERPOL ont organisé, en coopération avec des praticiens du recouvrement d'avoirs, une manifestation parallèle sur l'initiative relative aux points de contact. Les participants ont pu avoir une vue d'ensemble du réseau mondial des praticiens du recouvrement d'avoirs,

dont plus de 100 pays étaient membres. Les experts ont donné des informations concernant le réseau, notamment la base de données des praticiens qui pouvaient être contactés à des fins d'assistance, les communications sécurisées via la plateforme de communication d'INTERPOL, les réunions visant à faciliter la coopération en face à face entre praticiens, et la relation entre l'initiative relative aux points de contact et les initiatives régionales similaires. Les experts et les participants ont estimé que l'initiative relative aux points de contacts était utile en ce qu'elle facilitait l'entraide judiciaire dans le cadre de la coopération internationale, et ils ont appelé à poursuivre le renforcement du réseau, l'objectif étant d'accroître la confiance entre les praticiens du recouvrement d'avoirs.

#### **Quatrième Forum mondial des parlementaires: pourquoi les parlementaires jouent un rôle important pour la Convention des Nations Unies contre la corruption**

10. Le 26 octobre, l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption a organisé une manifestation pour examiner le rôle des parlementaires à l'égard de la Convention, à laquelle plus de 50 personnes ont participé. Il a été conclu que les parlementaires devaient activement promouvoir la Convention afin de permettre à l'exécutif de remplir son rôle dans l'application de celle-ci. Il a été recommandé que les rapports de pays découlant du Mécanisme d'examen de l'application soient soumis aux parlements et communiqués au public de manière transparente, et que les questions soulevées dans le cadre du processus d'examen fassent l'objet d'un débat public dans les parlements. Par ailleurs, le guide d'intervention sur la lutte contre le blanchiment d'argent destiné aux parlementaires a été lancé lors de la manifestation.

#### **Impact de la corruption sur l'environnement et utilité de la Convention des Nations Unies contre la corruption à cet égard**

11. Le 26 octobre 2011, l'UNODC a organisé, avec les Gouvernements indonésien et norvégien, une manifestation sur l'impact de la corruption sur l'environnement et l'utilité de la Convention à cet égard. Les communications ont été consacrées à la corruption dans le contexte de l'environnement et aux mesures visant à la combattre dans différents domaines, notamment le secteur pétrolier et gazier, les espèces sauvages, l'exploitation forestière et les déchets dangereux. Les discussions ont essentiellement porté sur l'une des raisons premières de la corruption dans ces secteurs, à savoir la faiblesse de la gouvernance. Il a été noté que la Convention prévoyait plusieurs mesures de lutte à cet égard. Les participants ont estimé qu'il fallait incorporer des éléments de lutte contre la corruption dans les politiques et les lois environnementales et ils sont parvenus à la conclusion qu'un large éventail de parties prenantes, notamment d'organisations non gouvernementales, de services de détection et de répression et d'organisations internationales devaient collaborer pour combattre la corruption dans le contexte de l'environnement.

#### **Comment lutter contre la corruption dans les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord: Partenariat de Deauville sur la coordination et enseignements tirés d'initiatives menées dans d'autres régions**

12. Le 26 octobre 2011, l'OCDE a organisé, en coopération avec le Gouvernement marocain, une manifestation au cours de laquelle les participants ont demandé que

soient obtenus des résultats tangibles en matière de lutte contre la corruption dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les participants ont souligné qu'il fallait accélérer les efforts déployés dans la région en vue de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, de responsabiliser le secteur privé, de recouvrer les avoirs volés et de renforcer l'état de droit au moyen de mécanismes de détection et de répression efficaces. L'OCDE intensifierait, avec d'autres partenaires, son appui aux programmes de réforme des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en se fondant sur son expérience de longue date dans le cadre de l'initiative pour la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement menée avec les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les participants ont appuyé la création d'un observatoire international qui permettrait un échange d'informations sur les bonnes pratiques ayant trait à la lutte contre la corruption et un suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements individuels visant à combattre la corruption.

### **Présentation du projet TRACK (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge)**

13. Le 26 octobre, l'UNODC a fait une présentation sur les caractéristiques principales du portail Internet dénommé TRACK (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge) et, en particulier, sur le coin du praticien (Practitioners' Corner) qui devait permettre une communication et une interaction directes entre les praticiens enregistrés sous deux catégories: les autorités anticorruption et les autorités centrales chargées de l'entraide judiciaire et du recouvrement d'avoirs.

### **Faire participer les citoyens à la lutte contre la corruption afin d'améliorer le fonctionnement du service public et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement**

14. Les 26 et 27 octobre, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a organisé en coopération avec l'UNODC un atelier dont l'objectif était de faire collectivement le point sur les pratiques, institutions et tendances concernant la participation des citoyens à la lutte contre la corruption aux côtés de l'administration publique. L'atelier a réuni 80 participants de 33 pays, qui représentaient des gouvernements nationaux et locaux, des organisations internationales et des entités du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire de toutes les régions du monde. Les participants ont conclu que les organismes publics, notamment les services de lutte anticorruption et les institutions de contrôle des finances publiques, devaient gagner l'adhésion et l'engagement des citoyens pour être en mesure de lutter efficacement contre la corruption. Les stratégies adoptées devraient prévoir la participation active de toute l'administration publique et être conçues et mises en œuvre en étroite coopération avec les citoyens.

**Préserver les finances publiques: lutter contre la corruption pour se rapprocher plus rapidement des Objectifs du Millénaire pour le développement – approche sectorielle à l’appui des mesures préventives prises en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

15. Le 27 octobre, le PNUD a organisé une manifestation en marge de la Conférence pour discuter des avantages que présentait l’adoption d’une approche sectorielle pour le processus d’examen de l’application de la Convention. Des outils et ressources sur le sujet y ont été présentés, et les participants se sont accordés sur le fait qu’il importait d’assurer un suivi par le biais de la prestation d’une assistance technique et de la programmation en vue de renforcer l’intégrité sectorielle et institutionnelle dans les États Membres concernés.

**La corruption selon les sexes: conséquences, prévention et réponses**

16. Le 27 octobre, l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a, en coopération avec le Ministère chargé de la modernisation des secteurs publics du Maroc, le PNUD et l’UNODC, organisé une manifestation sur la corruption selon les sexes. Les participants ont débattu des différentes conséquences qu’avait la corruption selon les sexes et des mesures et initiatives de lutte contre la corruption qui tenaient compte des différences entre les hommes et les femmes. L’objectif était de mieux comprendre les conséquences de la corruption selon les sexes et les mesures novatrices qui étaient mises en place par des associations de défense des femmes et des organisations locales afin de prévenir et de combattre la corruption. Les participants se sont accordés pour dire qu’il fallait élaborer et utiliser des outils de mesure de la corruption différenciés selon les sexes et tenir davantage compte des différences entre les sexes dans l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

**Mise au point d’un programme d’apprentissage en ligne en langue arabe**

17. Le 27 octobre, la Suède a annoncé la mise au point d’un programme d’apprentissage en ligne en langue arabe, dont une première version a pu être essayée à l’occasion d’une manifestation spécialement organisée. Ce programme doit aider les entreprises à avoir des relations d’affaires sans verser de pots-de-vin.

**Réunion de concertation concernant l’initiative pour l’intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes**

18. Le 27 octobre, une réunion de concertation de niveau ministériel a été organisée concernant l’initiative pour l’intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes. Les représentants des États membres de l’initiative et des observateurs y ont participé. Ils ont discuté des priorités de leurs pays pour 2012 et sont convenus de la marche à suivre pour finaliser leurs plans d’action nationaux respectifs. Il a été noté que les activités menées dans ce cadre bénéficieraient d’un appui de la part du PNUD et de ses partenaires. Elles devraient porter sur a) les auto-évaluations de l’application de la Convention, b) la prévention de la corruption dans les secteurs prestataires de services publics et c) le concours d’experts pour l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption.

**Droits de l'homme et lutte contre la corruption**

19. Le 28 octobre 2011, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a, en coopération avec l'UNODC, organisé une manifestation sur le lien mutuellement bénéfique, reconnu par le Conseil des droits de l'homme, entre défense des droits de l'homme et lutte contre la corruption. Il y a été question de l'articulation entre droits de l'homme et mesures anticorruption. Une publication conçue par le HCDH pour faciliter la mise au point de projets, programmes et stratégies de lutte contre la corruption y a été présentée. Il y a par ailleurs été discuté des mesures concrètes qui pouvaient être prises pour intégrer les préoccupations relatives aux droits de l'homme dans l'action de lutte contre la corruption menée par les Nations Unies, et plus particulièrement de ce qui pouvait être fait à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les participants ont souligné la nécessité d'assurer la cohésion des politiques menées en application des conventions de protection des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

**VIII. Ordre du jour provisoire de la cinquième session**

20. À sa [...] séance, le 28 octobre 2011, la Conférence a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquième session (CAC/COSP/2011/L.2), étant entendu que la version définitive de l'ordre du jour provisoire et de la proposition d'organisation des travaux serait établie par le Secrétariat conformément au règlement intérieur de la Conférence.

**IX. Adoption du rapport**

21. À sa [...] séance, le 28 octobre 2011, la Conférence a adopté le rapport sur les travaux de sa quatrième session (CAC/COSP/2011/L.1 et Add.1 à [...]).